

331.87
Y95a

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
URBANA

A.B.C.

Syndicaliste

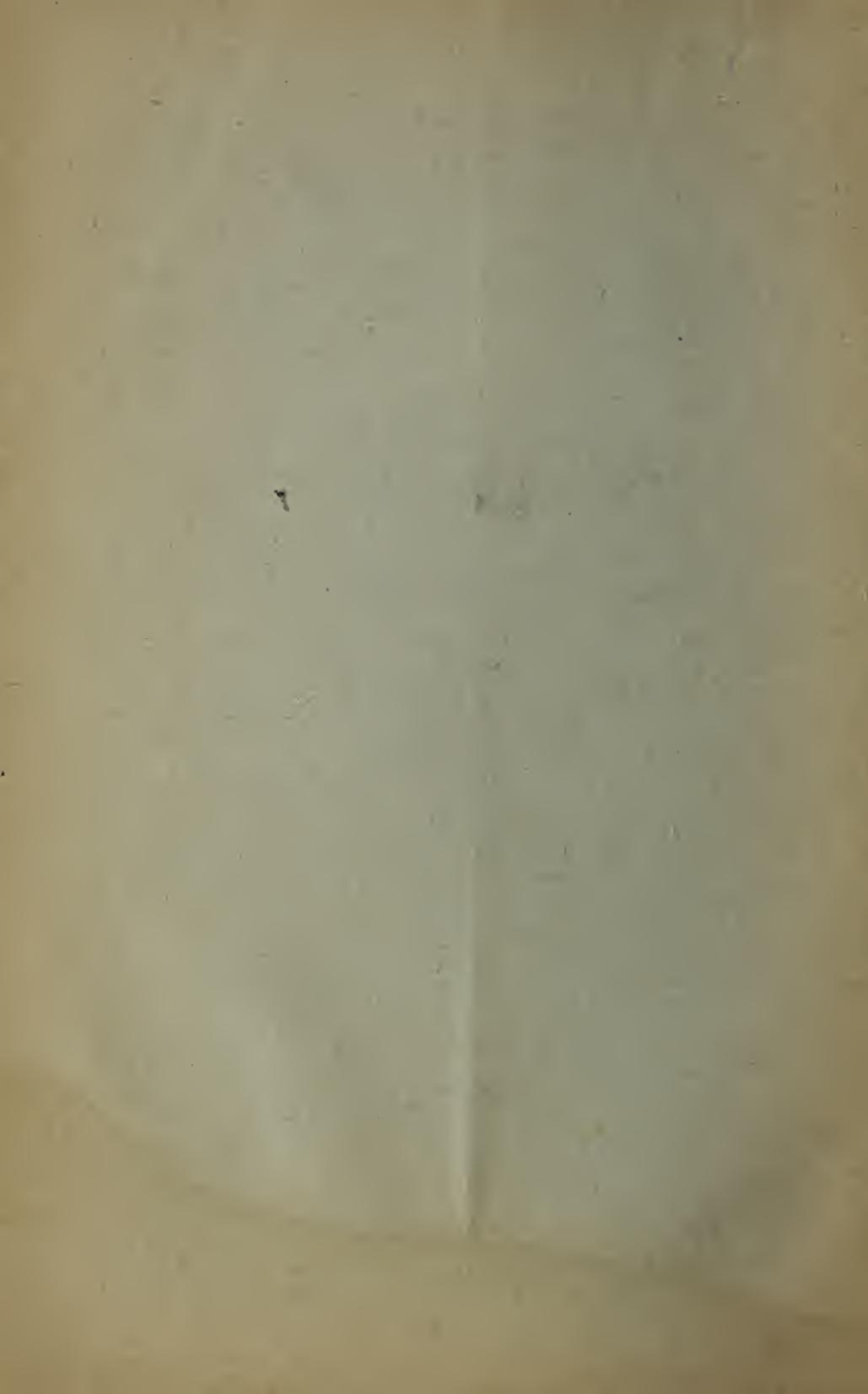
par

Georges YVETOT



10 c.

1910



UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY
URBANA

A. B. C

Syndicaliste

par

Georges YVETOT

1910



331,87
4950

AVANT-PROPOS

WINKLER
AUG 25 1943

On écrit et on parle actuellement beaucoup sur le syndicalisme. Cependant, de bonne ou de mauvaise foi, il est bien souvent défiguré et, par conséquent, si mal compris qu'on le méconnaît encore.

C'est pourquoi, nous qui vivons le syndicalisme, — tandis que d'autres prétendent le penser, — nous croyons utile d'exposer simplement la conception que nous en avons.

Mais notre ambition ne s'arrête pas là.

Ce que nous voulons, c'est tenter de faire comprendre la nécessité pour l'ouvrier de se syndiquer; faire connaître partout et à tous ce que sont les Syndicats, quelle est leur raison d'être, comment ils se forment, comment ils fonctionnent, vers quel but ils s'orientent.

Enfin, nous voulons, en expliquant brièvement les rouages de l'organisation syndicale en France, démontrer que, comme l'ouvrier a intérêt à se grouper avec les camarades de sa corporation dans le Syndicat, le Syndicat a intérêt à ne pas s'isoler des autres groupements syndicaux.

Pour les individus qui sont exploités, c'est, en outre de leur intérêt, un devoir de solidarité de s'unir et de s'entendre entre eux.

Pour les Syndicats, c'est, en outre d'une condition de vitalité, un devoir de solidarité de s'unir et de s'entendre entre eux.

Ce mode de groupement syndical se décompose ainsi :

1° L'ouvrier uni à ses camarades par le Syndicat corporatif: groupement d'intérêts matériels et corporatifs identiques;

2° Le Syndicat uni aux Syndicats des autres corporations de la même localité, ou du même département, ou de la même région par l'Union locale (Bourse du Travail), ou départementale, ou régionale de Syndicats : groupement d'entente et d'éducation, de solidarité et d'action ;

3° Le même Syndicat uni aux autres Syndicats de la même corporation par la Fédération nationale ou internationale de métier ou d'industrie : groupement de lutte professionnelle ;

4° Toutes les Fédérations de métiers ou d'industries unies entre elles par la Confédération Générale du Travail (Section des Fédérations ; — Toutes les Unions locales ou départementales ou régionales également unies entre elles par la Confédération Générale du Travail (Section des Bourses) : groupement incomparable de lutte de classe.

Tel est le type d'organisation syndicale existant actuellement en France.

—)0(—

Sans aucune espèce de parti-pris, en respectant les convictions de chacun, nous voulons convaincre l'ouvrier qu'il doit considérer le Syndicat non seulement comme un groupement de défense ou de conservation des améliorations acquises, mais encore comme un groupement de combat et de conquêtes sociales. Nous voulons persuader l'ouvrier que le terrain économique est le meilleur de tous pour sa lutte contre l'exploitation et l'oppression capitalistes. Nous voulons qu'il apprenne à ne compter que sur lui-même et sur son entente cordiale avec tous ses frères de misère pour conquérir son affranchissement intégral.

C'est notre but ; c'est celui du syndicalisme.

CHAPITRE PREMIER

LE SYNDICALISME

Son Origine

Qu'est-ce qu'un Syndicat ?

C'est la forme moderne qu'ont adoptée les ouvriers pour s'entendre et se grouper, afin de lutter contre leurs exploiters, en vue de défendre et d'améliorer leur situation matérielle et morale.

Très rapidement, jetons un coup d'œil sur les causes économiques qui incitent, qui obligent les ouvriers à se grouper.

Le salariat est, on l'a dit, la dernière forme de l'esclavage.

L'industrialisme s'est prodigieusement développé pendant le dernier siècle. Le machinisme a tant progressé, grâce à la vapeur et à l'électricité, les instruments de production se sont tellement accrus et perfectionnés qu'il en est résulté une perturbation immense dans le monde du travail. En même temps de formidables organismes se sont institués au sein du Capitalisme. Le petit patronat d'autrefois a presque complètement disparu, pour laisser la place à de toutes puissantes Compagnies anonymes dont chacune tient sous son autorité des milliers et des milliers d'individus de tout âge et de tout sexe.

L'exploitation prit de telles proportions qu'elle eut alors ce résultat : plus les capitalistes et les actionnaires y gagnaient, plus les travailleurs, les producteurs souffraient. La situation de l'ouvrier devint atroce.

Autrefois, le maître tenait à son esclave qui lui procurait le nécessaire et le superflu. En échange, il lui donnait de quoi récupérer ses forces, le maintenait en bonne santé. En un mot, il tenait à ce que son esclave fut en bon état pour produire, afin de n'avoir pas besoin d'en acheter un autre. Plus tard, le seigneur tint à son serf qui cultivait ses terres et faisait valoir ses richesses. Aussi, il le protégeait dans les moments critiques et, tout en le pressurant, il tenait à lui, comme à son bien.

Aujourd'hui, le patron ne tient plus qu'à son matériel, à ses bestiaux. Quant à l'outil humain, l'exploité, il en a peu souci.

C'est que l'ouvrier est devenu un homme libre ! Libre, depuis la Révolution ! Libre de travailler ou de mourir de faim. Libre de professer telles ou telles idées... pourvu qu'elles ne déplaisent pas aux patrons ! Libre de nourrir sa femme et ses enfants... si son salaire le lui permet !

Les pays les plus riches en production sont des centres de misère horrible. En France, par exemple, dans les contrées d'exploitation minière comme le Nord et le Pas-de-Calais, les salaires sont aussi bas, la mentalité des travailleurs aussi pitoyable que le travail est dur : où les exploités s'enrichissent le plus, les exploités sont les plus misérables et les plus asservis.

Que de lieux infernaux l'on pourrait citer où la femme et l'enfant eux-mêmes sont encore exploités d'ignoble façon.

La Révolution française, en supprimant les « privilèges », n'améliora guère le sort des producteurs de toute la richesse sociale. Au contraire, elle édicta des lois interdisant aux ouvriers de se grouper pour la défense de leurs intérêts.

Ainsi, rien ne s'opposait à l'arbitraire exploitation des travailleurs et tout favorisait l'union des exploités entre eux. Mais bientôt il y eut des velléités d'organisation et de résistance parmi les ouvriers.

Ceux-ci avaient compris qu'à la force organisée de ceux qui profitaient de leur travail, devait nécessairement répondre la force organisée des exploités.

C'est ainsi qu'aux Sociétés d'actionnaires, qui étaient des Syndicats d'intérêts patronaux tendant à faire produire le plus possible pour le moindre salaire, vinrent s'opposer les Sociétés de résistance aux exigences patronales, les groupes de défense des salaires ou Syndicats d'intérêts ouvriers tendant à obtenir le meilleur salaire pour le moins de travail possible.

Les régimes politiques différents, les gouvernements se sont succédés pendant plus d'un siècle, mais aucun ne fit plus que son devancier en vue du bien-être et de la liberté des ouvriers des villes, des travailleurs des champs et de la mer. L'ignorance et la résignation du Peuple expliquent l'indifférence des gouvernants à son égard.

Pourtant, sous la poussée des idées et des revendications sociales, et plus encore sous la poussée de la misère, croissante avec le progrès de l'outillage et de la surproduction, il y eut en France des Révolutions politiques, des émeutes populaires dans les faubourgs des grandes villes.

Enfin, les Syndicats ouvriers se constituèrent en France, malgré les lois d'oppression ouvrière. Ils prirent une telle extension vers la fin du dix-neuvième siècle que, n'osant plus tenter leur destruction, les législateurs durent les sanctionner en les réglementant.

Mais bientôt, devant la multiplication des Syndicats, des facteurs de division et de déviation se remarquèrent parmi eux. Mutualistes, d'une part, politiciens, d'autre part, se disputèrent la direction des Syndicats. Les mutualistes tentaient de faire des Syndicats des instruments de paix sociale. Les politiciens voulaient les faire servir à leurs intérêts électoraux. D'une façon comme de l'autre, c'eut été la fin du principe syndical, s'il ne s'était trouvé

des hommes pour arracher le Prolétariat à ces dangers, qui ne sont pas encore disparus.

En ces dernières années, l'organisation syndicale s'est affermie. La lutte sur le terrain économique est de tous les jours. Les améliorations désirées se précisent et elles s'acquièrent à peu près toutes par l'action directe.

Un syndiqué sait aujourd'hui qu'en principe une amélioration n'est réelle pour les exploités que si elle est prise au préjudice direct des exploités, sans qu'il y ait répercussion du préjudice sur les ouvriers consommateurs.

Les augmentations de salaires ne sont rien si elles ne correspondent à des diminutions d'heures de travail.

Le salaire est chose relativement secondaire, puisque les vivres, les vêtements, les loyers, sont toujours augmentés en proportion des salaires. Il arrive même que tout augmente, sauf les salaires : c'est alors que le Syndicat est utile pour les faire augmenter.

En revanche, la diminution des heures de travail, c'est l'acquisition indispensable d'un peu de mieux-être, d'un peu de liberté, d'un peu de bonheur.

Quant aux lois ouvrières dont on parle tant — surtout aux époques d'élection, — elles sont un leurre, si le Peuple ne compte que sur sa souveraineté dérisoire pour les obtenir. Les lois ouvrières ne sont rien si elles ne sont pas la sanction d'améliorations déjà acquises, si elles ne sont la consécration de faits passés dans les mœurs et coutumes des ouvriers.

C'est ainsi que se justifie en se confirmant, la fameuse maxime de l'Internationale :

« L'Emancipation des Travailleurs ne sera l'œuvre que des Travailleurs eux-mêmes ! »

CHAPITRE II

LE SYNDIQUÉ

Avantages de se Syndiquer aux Points de Vue Général et Particulier Les patrons donnent l'exemple Objections, Réfutations

Le groupement est indispensable.

Dans la vie, c'est par l'union et l'entente entre eux que certains être animés améliorent leur existence, luttent contre la nature, bravent les périls, échappent aux catastrophes.

Dans la société humaine, en tout temps et en tous lieux, les individus ont formé des associations passagères ou permanentes en vue d'un mieux-être immédiat à conquérir, à établir ou à conserver.

Les patrons se groupent. — Pourquoi ?

Nul n'ignore que dans la société actuelle les hommes sont divisés en deux classes distinctes et antagoniques. L'accord entre elles est anormal.

Les individus de la classe des pauvres, des opprimés, des dirigés; des producteurs, des exploités; des spoliés ont intérêt à s'unir pour se défendre contre la classe des riches, des oppresseurs, des dirigeants, des parasites, des exploitateurs, des spoliateurs qui, eux, s'unissent et se soutiennent.

Nos patrons; nos exploitateurs, forment des Syn-

dicats contre leurs ouvriers. Cependant, ils ont en leurs mains tous les atouts pour gagner la partie.

Ayant l'argent ils ont avec eux la presse, toujours prête à se prostituer au plus offrant. Ils ont la loi faite *par eux* et faite *pour eux*. Ils ont aussi pour eux le gouvernement qui les protège à l'aide de sa police, de son armée et de ses tribunaux. Ils ont encore à leurs pieds les malheureux et les inconscients, les timides, les ignorants, les jaunes, enfin!... Et malgré tout cela ils s'unissent contre nous!

Quelques ouvriers sont réfractaires au groupement. — Pourquoi?

Tout d'abord, imaginons un ouvrier ayant horreur du Syndicat, lui trouvant toutes sortes de vices, de défauts, et voulant rester isolé. Imaginons même que cet ouvrier n'a pas tort dans ses critiques du groupement syndical et laissons-le agir personnellement. Suivons-le par un exemple vraisemblable.

Puisque le Syndicat est nul pour lui, s'il a quelque chose à réclamer, il s'en va, sans consulter personne, n'écoutant que sa dignité d'homme, au bureau du patron d'atelier ou du directeur d'usine et lui tient à peu près ce langage :

« Monsieur, sans m'occuper de ceux qui travaillent avec moi, ne m'occupant que de mes propres affaires, je viens loyalement à vous pour vous exposer la situation lamentable d'où je ne puis sortir avec le maigre salaire qui m'est donné en échange de ma longue et dure journée de travail.

« Voilà bien des années que je suis à votre service. Vous savez quel soin je mets à respecter vos règlements, à économiser votre matière première; quelle conscience je mets à l'exécution parfaite de mon travail; quel scrupule j'ai d'arriver à l'heure et de remplir ma journée sans en distraire un instant à mes préoccupations, à mes soucis? Vous avez reconnu tout cela, lorsque vous m'avez proposé

comme modèle aux nouveaux venus ?... Eh bien ! aujourd'hui, j'ai ma femme malade et mes enfants n'ont pas de souliers. Entré chez vous célibataire, vous m'avez donné un salaire qui me suffisait, parce que j'avais de la conduite. Depuis j'ai naturellement fondé une famille et, bien modestement, à force de privations, j'ai réussi à élever mes petits qui vont à l'école et feront, sans doute, des travailleurs consciencieux comme leur père. Aujourd'hui, je n'en puis plus. La maladie de ma femme m'a endetté et il n'y a qu'une augmentation raisonnable de salaire qui pourrait me sortir de là.

« Je viens vous demander d'augmenter de dix centimes de l'heure ma journée de travail. Je ne vous promets pas de faire mieux ou plus, car je donne tout ce qu'il est possible à un ouvrier de donner. »

Le patron, très accueillant, l'air bon enfant, a écouté jusqu'au bout et semble chercher une réponse qui ne lui vient pas facilement. Il pense.

Après un moment de silence, il dit enfin :

« Mon ami, votre démarche me surprend. Je reconnais vos qualités ; je n'ai qu'à me louer de vos services ; je suis très édifié de votre conduite et je rends hommage à votre loyauté. Je sais que vous n'êtes pas un homme qui se laisse subjugué par des bavards de réunion publique. Vous n'êtes pas de ceux qui calomnient les patrons, méconnaissent leurs sacrifices, ne croient pas à leur dévouement et se laissent monter la tête par des énergumènes qui poussent les ouvriers à la grève pour les jeter dans la misère noire et quelquefois les excitent au crime. C'est pourquoi je vous parle en ami et vous réponds franchement. En l'état actuel des affaires, il m'est impossible de vous augmenter.

« Je compatis à vos misères, à votre malchance et, si votre femme est malade, j'enverrai chez vous

mon médecin qui la soignera sans rien lui réclamer ; vous n'aurez plus que les médicaments à payer...

« Vous voyez que j'agis en bon patron, parce que vous êtes vous-même un bon ouvrier.

« Autrement, je pourrais vous dire ce que j'ai déjà dit à d'autres moins sympathiques qui sont venus ici me faire la même réclamation. Ainsi, celui que vous avez remplacé chez moi, il y a onze ans, m'exposa ainsi sa situation qui était à peu près semblable à la vôtre. Il commença par me dire qu'il était bon ouvrier... c'était vrai, et qu'il méritait un meilleur salaire. Or, c'est moi, lui répondis-je, qui suis le seul juge de cela. D'ailleurs, son ton cassant ne me plaisait pas, ce n'est pas ainsi qu'on parle à son patron, vous comprenez ? Enfin, je l'ai renvoyé en lui disant : « Ce n'est ni votre femme, ni votre « petite fille, ni votre petit garçon, ni votre nouveau-
« né que j'ai embauché, c'est vous. Toutes vos
« histoires ne me regardent pas ». Et lui montrant
« la porte, je lui dis : « Puisque vous avez de plus
« grands besoins que vos camarades d'atelier, il y a
« pour vous un trou dans ce mur que le maçon
« oublia de boucher. Passez-y et ne revenez plus.
« La caisse est ouverte pour vous payer vos huit
« jours ! »

« Il avait, je l'ai su, essayé de fonder un Syndicat ici. Vous pensez que je n'avais pas à le ménager.

« Quant à vous, qui n'êtes pas le même homme, je veux vous venir en aide. Je vous l'ai dit, il m'est impossible de vous augmenter tout en reconnaissant vos qualités exceptionnelles d'ouvrier d'élite. Cependant, si vous vous engagez à me servir dans mes projets, je ferai de vous un contremaître et vous aurez tant pour cent sur la production supplémentaire que vous obtiendrez de ceux qui sont encore vos camarades. Bien entendu, vous n'avez rien à craindre des ouvriers sous vos ordres. Si vous m'êtes dévoué, ma reconnaissance vous sera acquise et je fermerai les

yeux sur tout le reste, pourvu que vous obteniez une surproduction et que vous me débarrassiez des ouvriers nonchalants, bavards et insoumis. Est-ce que vous acceptez?... Réfléchissez et revenez me donner votre réponse. »

C'est ordinairement ainsi que le patron répond à l'ouvrier qui, seul, s'adresse à lui pour améliorer son sort.

C'est le renvoi et la misère ou parfois la déchéance par la corruption ! Rester digne et chômer, ou devenir lâche et mouchard pour un peu d'aisance !...

Que d'exemples semblables l'on pourrait citer encore à l'appui de cette thèse. Ils fourmillent.

—)o(—

A côté de cela, si, au lieu d'un ouvrier seul, c'est le secrétaire ou le délégué du Syndicat qui se présente, alors ça change. Au nom du Syndicat, le délégué parle d'égal à égal avec le patron. Le patron, dans ce cas, peut ne pas discuter, mais il sait ce qui l'attend. Nous mettons les choses au pire. Il peut braver la grève, mais celle-ci le sape quand même très sérieusement dans ses intérêts et dans son autorité, même quand elle n'est pas un succès pour ses ouvriers.

Quant aux résultats, si c'est un succès, ce n'est pas un seul ouvrier qui trouve son avantage, c'est tous les ouvriers et toutes les ouvrières, mêmes ceux ou celles qui ont lâchement abandonné la lutte. Si c'est un échec, les ouvriers ont essayé leurs forces, ont vu et senti l'efficacité de l'union, se sont agueris dans la lutte, ont pris un peu conscience de leur malheur et du remède à y apporter par l'unique moyen à leur portée : la grève. Ça été pour eux un enseignement et un entraînement à la lutte.

Voilà, nous semble-t-il, des raisons qui militent suffisamment en faveur du groupement syndical.

Pour obtenir le maximum d'avantages matériels et moraux, rien ne vaut le Syndicat ouvrier vis-à-vis du patronat.

Les syndiqués sont des hommes qui ont compris qu'ils peuvent être aussi forts en s'unissant qu'ils sont faibles en restant isolés.

C'est l'action collective, presque toujours efficace et féconde des travailleurs, substituée à l'action individuelle, vaine et stérile, de l'ouvrier isolé. Ce qu'un seul ne peut faire, plusieurs l'accomplissent aisément.

—)o(—

Le Syndicat diminue-t-il la personnalité de l'ouvrier ?

Le Syndicat ne diminue pas la personnalité de l'ouvrier.

C'est aujourd'hui un mauvais prétexte pour ne pas se syndiquer que de faire valoir l'argument très en faveur auprès de quelques jeunes gens qui prétendent, suivant les doctrines de certains personnages originaux dont ils sont les suiveurs, que tout groupement annihile l'individu, en fait un numéro, un mouton dans le troupeau, une pièce dans le bétail !

S'il était de tels Syndicats, il faudrait les transformer au lieu de les critiquer. Les bonnes idées prévalent toujours sur les médiocres, puisqu'elles sont l'apanage des hommes de conviction et d'action.

L'individu ne fait qu'exalter sa personnalité dans le Syndicat. S'il a des idées et s'il est sincère, avec un tempérament d'apôtre, il peut semer, semer, semer. Le terrain est tout prêt à recevoir. En effet, tous les ouvriers qui viennent au Syndicat peuvent être, de ce fait, catalogués comme revendiquant du mieux-être. Toutes les idées de revendication les intéresseront, pourvu qu'elles soient exposées clairement, simplement et avec conviction.

C'est un mauvais argument pour ne pas se syndiquer que de dire : « le Syndicat ne marche pas dans les principes qui lui sont propres ; il fait de la politique ou de la mutualité ; les gens qui le gèrent ne sont ni probes, ni sincères ».

Certainement, le Syndicat ne doit pas faire de politique et le meilleur moyen de l'en empêcher, c'est d'être dans le Syndicat pour s'opposer à sa déviation. La politique au sein du Syndicat, c'est un fléau redoutable qui détruit l'organisation corporative et rend impossible l'entente des ouvriers en face de l'exploitation.

Le Syndicat rassemble les exploités, sans s'occuper de leurs origines politiques, de leurs convictions religieuses ou philosophiques. Il réunit sur le terrain de la lutte économique les ouvriers d'une même corporation par des intérêts matériels, pour des résultats immédiats et dans un but d'affranchissement économique. Il faut être là pour empêcher les politiciens de tenter une déviation nouvelle et pour qu'il leur soit impossible de faire servir le Syndicat à leurs ambitions.

—)o(—

D'autres ouvriers ne veulent pas se syndiquer parce que, disent-ils, ils ne veulent pas verser des cotisations à destination de secours mutuels, estimant qu'il y a pour cela des Sociétés spéciales.

En effet, ceux-là ont un peu raison dans leur critique ; mais celle-ci ne justifie pas davantage leur désertion du Syndicat. La désertion ne vaut pas la lutte.

Autrefois, sous l'oppression gouvernementale de l'Empire, les Syndicats ou Sociétés de défense des intérêts corporatifs se déguisaient en Société de mutualité et aujourd'hui quelques Sociétés de mutualité se déguisent en Syndicats corporatifs. Il faut s'y opposer de son mieux en restant au sein même du Syndicat.

A la rigueur, on peut admettre qu'un Syndicat ait une caisse de résistance pour les grèves, de secours pour le chômage, si cela peut attirer au Syndicat quelques égoïstes, qui n'ont pas compris encore que le Syndicat doit être uniquement un groupement de défense et d'affranchissement. Mais il est à remarquer que les Syndicats aux fortes caisses de secours de chômage n'ont pas d'autre utilité que d'assister les malades et les chômeurs. Plutôt que d'employer l'argent à organiser la lutte pour la diminution des heures de travail qui atténuerait considérablement la maladie, ces fortes caisses servent à tolérer le mal en l'encourageant.

Quant aux caisses de résistance en cas de grève, nous savons bien que si fortes qu'elles soient, elles ne viendront jamais à bout des caisses de résistance patronales. La célèbre grève des mécaniciens anglais en est une preuve : *27 millions ont été absorbés en secours et la grève a quand même échoué.*

En France, les caisses les mieux alimentées sont, en général, celles des Syndicats qui font le moins d'action, dont les Comités craignent et paralysent l'action de leurs membres. En règle générale, l'argent, lorsqu'il ne corrompt pas, avachit ses possesseurs. S'il en faut, pas trop n'en faut.

En période de lutte, on exige que les grévistes, pour être secourus, aient tenté jusqu'à l'impossible pour une conciliation ; on exige le vote individuel qui tue tout enthousiasme louable de revendication énergique ; on tergiverse ; on fait démarches sur démarches afin de ne pas entamer la caisse. Si tout cela n'aboutit à rien, alors on décrète la grève. Mais le patron a eu le temps de parer au plus pressé et d'informer ses collègues qui le protègent.

Voilà quelle est l'efficacité des Syndicats aux caisses opulentes, dont les bourgeois et les gouvernants se font souvent les thuriféraires.

Aussi, les énergiques, les non satisfaits, ceux qui aiment la bataille, doivent faire leur possible pour

être en bonne posture d'opposition à cette dangereuse tactique syndicale en entrant ou en restant dans le Syndicat.

N'est-ce pas là encore le meilleur moyen de découvrir les improbables et les indéliçables, de démasquer les incapables et les non sincères, s'il y en a ? Autrement quel mérite a-t-on de critiquer ce qu'on était à même d'améliorer ? Au lieu de rester indifférents, indolents et quelquefois lâches, soyons des unités agissantes dans le Syndicat !



CHAPITRE III

LE SYNDICAT

Fondation et Fonctionnement du Syndicat

Lorsque se trouvent dans une ville des ouvriers d'une même corporation, il suffit de l'initiative d'un camarade intelligent pour tenter de réunir tous ces ouvriers. Après avoir, au préalable, tâté quelques-uns d'entr'eux sur leurs idées, sur leurs récriminations, il lui est facile d'attirer et de réunir les autres sous un prétexte quelconque.

Sous forme de fête, concert, bal, banquet, causerie technique, rien de plus facile de les rassembler et de parler avec eux des intérêts de la corporation.

Inévitablement, quelques-uns des moins timides diront leurs griefs, montreront leurs rancœurs sur les mauvais traitements des exploiters, sur la modicité du salaire, la longueur de la journée de travail, le peu de loisirs, les vexations, etc., tandis que les autres appuieront de leurs assertions et s'exclameront : « Ah ! si l'on voulait s'entendre !... »

Le mot est alors lâché !

C'est le moment de proposer la fondation du Syndicat.

En faisant appel aux plus courageux, aux plus sympathiques, on organise une réunion publique ou privée, suivant les circonstances et suivant les milieux. Après avoir, à cette réunion, montré les avantages et la puissance du Syndicat, après en avoir démontré la légalité et l'utilité ; on fait appel aux ouvriers de la corporation pour désigner publi-

quement ou secrètement le Comité provisoire du Syndicat, lequel désigne son secrétaire et son trésorier en se conformant à la loi de 1884.

Ceci fait, sous double copie, on fait parvenir au maire de la commune les noms des syndics, au nombre de sept, parmi lesquels le secrétaire et le trésorier, en demandant immédiatement un avis de réception, ou récépissé, qui ne peut être refusé :

Le Syndicat est légalement fondé.

Le premier soin du Comité est de se réunir pour élaborer les Statuts du Syndicat et les soumettre aussitôt que possible à une Assemblée générale des ouvriers de la corporation convoqués spécialement... Sitôt les Statuts adoptés, on les envoie à l'impression et l'on en fait parvenir cinq exemplaires à la mairie de la commune. La mairie se charge de les adresser à la Préfecture et au Ministère. Mais, au préalable, il est utile de demander à la C. G. T. renseignements et statuts-types.

Si l'Assemblée a ratifié son Comité, celui-ci — de provisoire qu'il était — devient définitif pour la durée fixée par les Statuts.

—)o(—

A ce sujet, il ne faut pas craindre de dire aux ouvriers qu'ils doivent choisir leurs syndics, leurs délégués de Syndicats parmi les plus actifs, les plus intelligents, les plus désintéressés, les plus dévoués d'entre eux.

Ce sont là les qualités à exiger des membres du Comité et de son Bureau. Si, à ces qualités, peuvent se joindre encore la sympathie personnelle, la facilité de parole, l'esprit d'organisation chez les militants, le Syndicat est vraiment bien né. Il est viable, car il a dès lors tout ce qu'il faut pour prospérer.

Cela ne signifie pas que les fonctionnaires du Syndicat doivent être et sont tout pour le Syndicat. Il faut éviter même qu'il en soit ainsi. Un individu

ne doit pas personnifier le Syndicat qui est l'émanation de tous.

Les militants eux-mêmes voudront n'être pas pris pour des bergers, ce qui laisserait à penser que les autres sont des moutons.

Leurs qualités de militants, en beaucoup de circonstances, les mettront sans doute à la tête de leurs camarades, aux postes dangereux ; mais ils y seront poussés en avant par la masse des syndiqués qui les suivront de si près, qu'il leur serait, en cas de défaillance ou de remords, impossible de revenir en arrière.

C'est ainsi que doit se comprendre le rôle du syndicaliste militant.

Aussitôt le Comité nommé et le Bureau établi, il est d'urgence que celui-ci réclame la nomination d'une Commission de contrôle. Il n'y a pas là une question de susceptibilité à poser. C'est une garantie pour tous et surtout pour les fonctionnaires du Syndicat et pour le Comité.

—)o(—

Il ne faut pas non plus que le Syndicat soit un rouage bureaucratique annihilant toute initiative. Au contraire, il faut qu'il soit un stimulant, une coopération d'initiatives, un foyer d'action.

Selon ses ressources et l'urgence de la besogne, le Syndicat assurera l'existence d'un permanent. Mais le Syndicat prendra garde de ne pas créer une sinécure à l'un de ses membres.

S'il s'agit simplement du placement syndical, sans autre travail d'activité et de propagande, plutôt que d'arracher à l'atelier un homme jeune, gagnant bien sa vie, il placera un brave camarade, trop âgé pour trouver du travail chez les patrons et lui allouera une indemnité équivalente à ses besoins, et supérieure, si possible, au salaire que lui donnerait un patron.

S'il est nécessaire qu'il y ait un militant en permanence, il faudra logiquement que ce soit le secrétaire du Syndicat s'il peut répondre au travail de propagande et d'organisation que comporte sa fonction, en outre de la paperasserie indispensable au secrétariat.

Si ce permanent militant syndicaliste prend son rôle à cœur, quelle que soit l'importance du Syndicat, il ne manquera pas de travail. En admettant qu'il tienne le placement syndical pendant plusieurs heures, il aura besoin de trouver du temps pour ses procès-verbaux, convocations et sa correspondance courante.

Il faut que le nombre des adhérents soit relativement fort et les cotisations assez importantes pour qu'un Syndicat puisse ainsi assurer l'existence d'un permanent et quelquefois le loyer d'une salle ou d'un bureau.

C'est pourquoi le secrétaire est presque toujours un camarade dévoué qui — trop souvent sans rétribution — passe plusieurs heures de la nuit, après sa journée de travail, pour assurer le fonctionnement du Syndicat. Mais son dévouement est heureusement parfois contagieux. Alors, d'autres dévoués camarades se font un plaisir d'aider leur secrétaire dans sa besogne. Et tout marche très bien.

Ce ne sont pas les Statuts et les Règlements qui donnent de la vitalité, de la vigueur aux Syndicats, c'est la valeur, le dévouement et l'esprit de sacrifice de leurs militants ; la solidarité et l'accord de tous leurs membres.

—)o(—

Un des premiers soucis du secrétaire du nouveau Syndicat sera de lier des relations avec les autres Syndicats de la localité ou de la région et de demander l'adhésion de son Syndicat à l'Union locale, départementale ou régionale existante, et d'en faire

autant pour la Fédération de métier ou d'industrie à laquelle peut se rattacher son Syndicat.

Pour tous renseignements utiles à ce sujet, il écrira à la Confédération Générale du Travail (1) qui le renseignera selon ses besoins.

Au cas où il n'existerait pas d'Union locale de Syndicats, ni de Fédération auxquelles puisse se rattacher le Syndicat nouveau, le secrétaire pourra, malgré cela, demander son adhésion à la C. G. T. comme syndicat isolé, s'il approuve les Statuts et les conditions d'adhésion.

Il n'oubliera pas, en demandant des renseignements, d'envoyer deux exemplaires des Statuts de son Syndicat en outre de tous les renseignements que lui-même donnera au secrétaire de la C. G. T. Il fera de même, en demandant son adhésion à l'Union locale, départementale ou régionale comme à la Fédération nationale d'industrie à laquelle peut se rattacher son Syndicat.

(1) — 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris-X^e arrondissement.

CHAPITRE IV

FÉDÉRALISME

Unions locales ou Bourses du Travail Fédérations Nationales de Métiers ou d'Industries Internationalisme syndical La C. G. T.; ses deux sections

Aussitôt que, dans une ville, se sont formés deux ou trois Syndicats, il est bien rare qu'il ne leur vienne pas à chacun l'idée de s'unir pour travailler, étudier, se loger, faire la propagande en commun. D'où l'éclosion de l'Union locale de Syndicats ou Bourse du Travail.

Cette dénomination de « Bourses du Travail » est restée pour désigner les Unions de Syndicats à cause de leur origine. Autrefois les Bourses du Travail seules réunissaient les Syndicats d'une localité. Par suite du développement syndical et des ennuis permanents des Bourses du Travail avec les municipalités, les Unions de Syndicats se sont substituées aux Bourses du Travail dans un but d'autonomie syndicale.

Il arrive fréquemment que les autorités communales, lorsqu'elles n'osent empêcher ce développement local de l'organisation ouvrière, paraissent sympathiques aux Syndicats et leur proposent de les aider par le don de subventions municipales ou d'un immeuble appelé « Bourse du Travail ». Ces largesses, intéressées pour ceux qui donnent, sont

dangereuses pour l'indépendance de ceux qui les reçoivent.

Longtemps les travailleurs en ont profité. Mais combien de Bourses du Travail subventionnées ont, de ce fait, paralysé leur action syndicale en se mettant ainsi sous la dépendance de la générosité des élus ? Pour rester libre, le meilleur n'est-il point de se passer de tout secours étranger à l'organisation ouvrière ?

Aujourd'hui que le vent est à l'indépendance, grâce aux mesures de réaction prises par le gouvernement contre les Syndicats, les ouvriers essaient enfin d'édifier leurs Bourses du Travail par leurs propres sacrifices, avec leurs propres forces, et ils sauront éviter le piège législatif de déviation syndicale révolutionnaire où ils tomberaient en rendant leur Syndicat ou leur Union de Syndicats possesseur d'immeuble (1).

(1) — Au IX^e Congrès des Bourses du Travail de France, qui se tint à Nice en 1904, la question d'indépendance des Bourses fut sérieusement envisagée. L'année suivante, à Alger, la même question fut l'objet d'intéressants rapports. Tout cela ne fut que des mots pour celles des Bourses du Travail qui ne surent pas tenir compte des vœux émis en faveur de tels ou tels moyens. Aujourd'hui peut-être, elles regrettent leur apathie.

Disons de suite que parmi tous les moyens proposés, celui qui nous paraît le plus sûr, le plus facile et le meilleur est celui de la Coopération de Consommation, telle que nous l'avons exposée dans notre rapport au Congrès de Nice et que nous résumons comme suit : Tous les syndiqués d'une localité ou adhérents à la Bourse du Travail édifient une Coopérative syndicale de Consommation. Les bénéfiques, en grande part, au lieu d'être attribués à chaque adhérent au prorata de sa consommation, sont versés dans une caisse spéciale et attribués à l'achat ou à l'amortissement de l'immeuble de la Coopérative qui devient ainsi une Maison du Peuple en accueillant chez elle la Bourse du Travail ou Union locale de Syndicats. Ce sont donc les Syndicats qui sont dans la Coopérative, les syndiqués qui sont chez les coopérateurs ; mais syndiqués et coopérateurs sont les mêmes individus, bien que les deux organisations restent distinctes et autonomes. Modestement, on peut prétendre à un immeuble répondant à l'importance de la localité ouvrière qui veut s'affranchir de toute tutelle. Cet immeuble aurait, pour la Coopérative, le sous-sol et le rez-de-chaussée. Il aurait pour les deux organisations le premier étage et pour les Syndicats le second étage. Au sous-sol : caves et magasins ; au premier étage : grande salle, bibliothèque ; au second étage : bureaux de Syndicats, salles de Commissions et de Cours professionnels. Disons plus encore : la grande salle pourrait servir tous les jours d'école aux enfants des ouvriers, puisque, en dehors des époques de grève, cette salle ne servirait pas aux ouvriers. Ce serait l'idéal de pouvoir donner à nos enfants un enseignement vraiment libre, dans une école réellement libre. Quel beau début pour former une génération d'hommes conscients, affranchis des dogmes de l'Etat comme de ceux de l'Eglise.

Au sens propre du mot, la Bourse du Travail n'est rien autre chose qu'un immeuble. C'est l'Union locale qu'elle abrite qui est tout dans l'organisation ouvrière. C'est donc l'Union locale qui adhère à la C. G. T. (section des Bourses).

C'est au Secrétaire de la C. G. T. (section des Bourses) qu'il faut demander tous renseignements pour former une Union locale ou départementale et en obtenir les statuts-types.

—)o(—

L'Union locale, nous l'avons dit, rassemble tous les Syndicats de la localité, les unit et leur permet d'échanger leurs vues sur les questions d'un intérêt plus général, d'une solidarité plus étendue, d'une propagande moins restreinte. Tout y dépasse les questions strictement corporatives. Ce n'est plus les menuisiers ou les typographes qui se réunissent pour discuter « rabot » ou « composteur », « portes en bois » ou « pages en italiques », « prix de l'heure » ou « travail aux pièces ». Mais c'est la délégation de chaque Syndicat, c'est-à-dire la représentation de tous les ouvriers de l'endroit, se mettant d'accord pour envisager la façon de soutenir telle corporation en grève, de concevoir telle entreprise de propagande et même de conjecturer sur l'organisation future de la production basée sur les besoins de la consommation.

L'Union locale organise des fêtes, des conférences dans le local commun, s'il s'y trouve une grande salle, et installe les cours professionnels des différentes corporations. On y lutte contre l'alcoolisme ; on y meuble une bibliothèque. Le Bureau de l'Union est un Bureau de renseignements sur la prud'homie, les accidents du travail, etc., etc. Il peut devenir à des heures déterminées un cabinet de consultations médicales et juridiques à la disposition des ouvriers, syndiqués ou non.

On comprend facilement l'avantage matériel (pé-

cuniaire) et l'avantage moral (éducation) qui résultent pour tous de ce local commun.

Et l'on comprend aussi quelle satisfaction doivent éprouver les militants si leur Union locale est chez elle et s'ils ne sont sous aucune tutelle municipale.

—)o(—

Lorsque le nouveau Syndicat est adhérent à son Union locale ou départementale, c'est-à-dire lorsqu'il a obéi à l'intérêt de solidarité qui devait l'unir aux Syndicats voisins de toutes corporations, il est aussi de son devoir et de son intérêt de s'unir nationalement à tous les Syndicats de la même corporation réunis dans la Fédération nationale de métier ou d'industrie.

Cette Fédération représente pour lui des intérêts corporatifs réels qu'il serait oiseux d'énumérer ici, chaque corporation ayant des questions spéciales et particulières n'intéressant qu'elles.

La Fédération nationale de métiers réunit tous les Syndicats du même métier comme les Syndicats de mécaniciens dans la Fédération des mécaniciens ; comme les Syndicats de peintres, dans la Fédération des Peintres ; comme les Syndicats de mouleurs, dans la Fédération des Mouleurs ; comme les Syndicats de Menuisiers, dans la Fédération des Menuisiers, etc., etc.

La Fédération nationale d'industrie réunit tous les Syndicats de métallurgistes dans la Fédération des Métallurgistes ; tous les Syndicats du bâtiment, dans la Fédération du Bâtiment ; tous les Syndicats ou sections du Livre, dans la Fédération du Livre ; tous les Syndicats agricoles, dans la Fédération Agricole ; tous les Syndicats de l'alimentation, dans la Fédération de l'Alimentation.

Mais l'on comprendra aisément que la Fédération d'industrie l'emporte sur la Fédération de métier. Ceci tuera cela, nécessairement. Pourquoi ?

Parce que, d'abord, l'industrie aidée du machinisme s'est tellement simplifiée en se développant que les ouvriers de métier disparaissent de plus en plus pour faire place aux ouvriers d'industrie. Dans une usine, l'ouvrier parfait n'a bientôt plus sa place. Les ouvriers sont spécialisés. Les machines-outils sont à un tel point perfectionnées qu'elles suppléent à l'habileté de l'artisan indispensable autrefois. Ce qui se constate pour l'industrie métallurgique se constate également pour le travail des champs.

En un mot, à mesure que l'exploitation s'accroît et se simplifie dans une industrie, les catégories de métiers disparaissent.

Au point de vue corporatif, il est aussi bien plus logique pour un militant d'une petite ville de vouloir former, par exemple, un Syndicat du bâtiment composé des menuisiers, des charpentiers, des maçons, des peintres, des couvreurs, etc., que de vouloir former un Syndicat de 14 menuisiers, un autre de 15 charpentiers, un autre de 16 maçons, un autre de 12 peintres, un autre de 13 couvreurs-zingueurs. D'ailleurs, dans la corporation des maçons, par exemple, un ouvrier de province n'est pas que maçon, il est aussi plâtrier, tailleur de pierres ; le peintre est décorateur, peintre de lettres, peintre en bâtiment, etc.

Enfin, au point de vue de la lutte, le succès d'une grève est plus certain si un nombre considérable s'en mêle, que si un nombre infime se soulève sans trop gêner la marche normale de la production d'une industrie.

Il serait absurde de voir aujourd'hui autant de Syndicats que de corporations, pour toutes sortes d'autres raisons encore que les Congrès ouvriers ont longuement discutées. D'ailleurs, tranquillisons-nous ; quels que puissent être les motifs intéressés ou d'amour-propre qu'ont certains militants syndicalistes à conserver le *statu quo*, à s'opposer à la fusion des Syndicats de métiers dans ceux d'indus-

trie, et des Fédérations de métier dans celles d'industrie, la force des choses, les exigences de la lutte, l'éducation ouvrière et l'esprit corporatif moins étroit chez les syndiqués arriveront quand même, en peu de temps, au résultat logique : la suppression des Syndicats et des Fédérations de métier au profit de la puissance et de la force des Fédérations d'industrie. Mais il faut que cette transformation s'accomplisse par nécessité, par intérêt, sans heurt, par l'entente entre elles des organisations intéressées.

—)o(—

Certains Syndicats sont des Syndicats internationaux parce qu'ils renferment beaucoup d'ouvriers de nationalités différentes. Tous les ouvriers sont frères, c'est bien entendu, et ce n'est pas seulement pour cela qu'est prise cette dénomination d'internationalisme, mais pour que les ouvriers du pays voisin appelés à travailler en France ne puissent pas en douter, on a trouvé nécessaire de l'indiquer par le titre même du Syndicat. C'est surtout dans les grands ports de France et dans les villes frontières que cette dénomination a sa raison d'être.

Au point de vue légal, la seule chose à observer est de ne point mettre au Comité ou Conseil d'administration du Syndicat un ouvrier de nationalité étrangère. Cela ne l'empêche pas de travailler avec les camarades et de militer aussi bien qu'eux. Seulement, son nom ne peut figurer sur les papiers et documents signés au nom du Syndicat.

Les Fédérations de métiers ou d'industries sont presque toutes en relations avec les organisations étrangères du même métier ou de la même industrie. C'est un fait logique, utile, indispensable. Quelques Fédérations sont même instituées internationalement selon les exigences de l'industrie, telle la Fédération internationale des Diamantaires par exemple.

La C. G. T. elle-même est adhérente à un organisme international qui s'appelle : *Secrétariat International*, dont le siège est actuellement à Berlin.

A l'Internationale de l'exploitation correspond naturellement l'Internationale ouvrière des Syndicats.

—)o(—

Chaque Fédération nationale de métier ou d'industrie est adhérente à la *Confédération Générale du Travail* par la *Section des Fédérations*.

Chaque Union locale, ou départementale, ou régionale est également adhérente à la *Confédération Générale du Travail* par la *Section des Bourses du Travail*.

La C. G. T. est formée des deux sections ou du Comité de chacune des sections.

Chaque Fédération adhérente à la C. G. T. a son délégué et son délégué-adjoint pour la représenter au Comité des Fédérations.

Chaque Union locale ou Bourse du Travail désigne son délégué parmi les militants connus d'elle, habitant, ou voisins du siège de la C. G. T. de façon qu'il puisse assister assidûment aux séances du Comité. Tous ces délégués d'Unions de Syndicats forment le Comité des Bourses ou Comité de la Section des Bourses. Ils peuvent chacun représenter au plus 3 organisations : Fédérations ou Unions. Chaque délégué doit être un militant de son Syndicat. Son Syndicat doit être confédéré. Le Comité de chaque section nomme son Bureau : secrétaire, secrétaire-adjoint. Le trésorier seul est élu par les deux Comités réunis.

Les deux Comités réunis forment le Comité confédéral ou la Confédération Générale du Travail.

Il est nécessaire de bien connaître les Statuts de la C. G. T. et de les avoir sérieusement discutés avant de les adopter pour adhérer à la Confédération, dont le principe est : *Tendre à la suppression du Patronat et du Salarial*.

CHAPITRE V

MOYENS D'ACTION

ACTION DIRECTE

Propagande, Boycottage, Sabotage, Grèves partielles, Grève générale, Antimilitarisme

L'action directe est celle qui, en dehors de tout secours étranger, sans compter sur aucune influence du Pouvoir ou du Parlement, est exercée par les intéressés eux-mêmes dans le but d'obtenir satisfaction d'une façon partielle ou complète, mais définitive.

Les résultats sont toujours plus durables et toujours meilleurs s'ils dépendent absolument de la pression ouvrière spontanée ou méthodique sans le concours de personnes interposées.

Il est bien inutile de rappeler les déboires et les désillusions de ceux qui ont sincèrement compté sur l'action parlementaire. La façon dont sont appliquées les lois ouvrières suffit à éclairer les travailleurs. Ils savent le nombre d'années nécessaire à l'élaboration et à la promulgation d'une loi lorsqu'elle n'est pas au complet avantage de la bourgeoisie. Ils savent aussi quelles subtilités trouvent les employeurs pour détourner ou bénéficier d'une loi qui semblait être faite en faveur de leurs exploités. Il n'en reste bien souvent que le souvenir des belles promesses des candidats et des élus. Enfin, les travailleurs se laissent moins prendre au trompe-l'œil que sont encore les lois actuellement en

élaboration. Comme leurs devancières, ces lois à venir seront une dérision. Leur texte promettra pompeusement merveille aux travailleurs, mais ces promesses se perdront dans le « maquis de la procédure » au moment de leur application. Une loi — supposée bienfaisante — n'a aucune portée si les ouvriers sont incapables de la faire appliquer. S'ils sont capables de faire appliquer une loi améliorant leur sort, les travailleurs sont capables d'acquiescer ou d'imposer cette amélioration sans loi. S'ils ont reçu l'éducation syndicale ils ne perdront pas leur temps à attendre qu'on leur donne législativement ce qu'ils peuvent prendre ou imposer par l'action directe. Par des moyens simples et énergiques, ils exigeront de leurs patrons de meilleures conditions de travail.

Avec l'Action Directe, les beaux parleurs de la politique ne réussissent plus à leurrer les travailleurs. Leur dangereux concours n'est plus sollicité par les grévistes.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Nous n'avons pas à rechercher l'origine des mots : Action Directe. Cette action fut de tous les temps, dès que, dans leurs luttes, les opprimés s'opposèrent aux oppresseurs et les exploités aux exploités.

En un mot, l'action directe c'est l'action puissante et efficace, nous le répétons à dessein, exercée par les ouvriers eux-mêmes sur les exploités ou sur les gouvernants qui les protègent.

Sous ses formes diverses l'action directe peut être individuelle ou collective. Au point de vue syndical, elle est l'une et l'autre. En tout cas elle est une des meilleures preuves de vitalité du prolétariat organisé.

Quelques exemples

L'action directe varie selon les circonstances. Selon les métiers, l'imagination, l'initiative des

travailleurs trouvent chaque jour de nouveaux moyens.

En principe, l'action directe exclut tout souci de légalité. La légalité n'est-elle pas faite par les bourgeois et à leur profit ?

L'ouvrier qui réclame des lois, qui espère en elles, est comme un chien qui réclamerait des coups de fouet.

L'action directe consiste à faire céder le patron par la crainte ou par l'intérêt.

Par exemple, les ouvriers coiffeurs syndiqués firent de l'action directe en faisant respecter le repos hebdomadaire par le badigeonnage au potassium des devantures des boutiques des patrons récalcitrants.

Les ouvriers boulangers firent de l'action directe aussi en faisant appliquer la loi sur les bureaux de placement par la mise à sac de quelques-uns de ces bureaux restés ouverts. Ils firent encore de l'action directe en cassant quelques glaces aux devantures des boulangeries qui ne voulurent pas appliquer le repos hebdomadaire comme le réclamaient leurs ouvriers.

Mais les patrons boulangers, pour lesquels la police fut aussi aveugle et tolérante qu'elle fut éclairée et brutale pour les ouvriers, les patrons boulangers firent de l'action directe aussi contre certaines boulangeries du quartier de Grenelle, à Paris, en les saccageant et en jetant à la rue le pain emplissant les boutiques, parce que les patrons de ces boulangeries avaient été réfractaires à la décision patronale qui devait contrecarrer celle des ouvriers.

Bien entendu, les journaux firent grand bruit de ces faits de violence patronale, mais ils ne furent pas unanimes à les flétrir comme ils le sont quand il s'agit des ouvriers. Comme la police et la magistrature, la presse n'avait de sévérité que pour

l'action directe des ouvriers, imitant l'exemple de leurs exploiters. Pour celle-là seulement on réclamait des rigueurs repressives.

Nous pourrions citer l'action directe, tant de fois réussie, des électriciens. On la connaît. Citons plutôt celle des dockers de Cette.

Les dockers du port de Cette obligèrent les patrons à signer une convention de diminution d'heures de travail par le moyen suivant :

« Chez eux, les patrons avaient obligé les ouvriers à venir discuter la convention pensant les influencer et les *rouler* pour terminer la grève.

« Les délégués du Syndicat se rendirent à l'invitation au petit nombre convenu. Mais c'étaient des gars solides et décidés. Leur contact ne plaisait guère aux exploiters qui pensaient finir vite en les étourdissant de promesses, en les subjuguant d'intimidation.

« Après un bon moment de discussion sérieuse sans résultats, les patrons voulaient congédier leurs invités, mais ceux-ci, ayant verrouillé les portes, déclarèrent aux patrons qu'ils étaient décidés à rester avec eux jusqu'à ce qu'ils aient apposé leurs signatures sur la convention, telle que la désiraient les ouvriers. Et ils se mirent à parler et à chanter.

« En présence d'une aussi énergique attitude, las et apeurés, les patrons signèrent piteusement tout ce que voulurent les ouvriers et firent honneur à leurs signatures. »

L'Action Directe comporte aussi le sabotage.

Que n'a-t-on pas dit et écrit sur le sabotage ? En ces derniers temps, la presse bien pensante s'est appliquée à en dénaturer le sens. Heureusement, divers écrits des militants syndicalistes ou leurs déclarations devant les tribunaux ont rétabli le sens exact du sabotage ouvrier, qui ne doit pas être confondu avec le sabotage patronal.

Chez le patron, le « sabotage » s'attaque au public,

par la falsification des denrées, la fraude des vins, la mauvaise qualité des matières premières nécessaires aux travaux d'utilité publique. Il faudrait un volume pour énumérer les vols, les escroqueries, les fraudes, les malfaçons dues à la crapulerie et à la rapacité des patrons. De nombreux procès récents, de graves affaires de marchandages, des tripotages honteux ont montré combien peu les exploiters et les commerçants ont le souci de la santé du public et de son intérêt. Au point de vue militaire, les mêmes crimes des gros fournisseurs ont montré quel était le patriotisme de ces marchands. Ce qu'on ne sait pas, c'est le nombre de scandales étouffés par la seule puissance du jour : l'argent.

Le « sabotage » ouvrier, contre lequel les journaux ont *saboté* le jugement du public, contre lequel les juges ont *saboté* la justice et l'équité, est tout autre.

Il consiste d'abord, pour l'ouvrier, à donner son travail pour le prix qu'on le paie : à mauvaise paie, mauvais travail. L'ouvrier pratique assez naturellement ce système. On pourrait même dire qu'il est des travailleurs qui le pratiquent inconsciemment, d'instinct. C'est sans doute ce qui explique la mauvaise qualité et le bon marché de certains produits. On dit couramment d'un mauvais produit vendu très bon marché : c'est du travail qui sort des prisons.

Mais le « sabotage » est parfois praticable d'une façon assez paradoxale. Par exemple, un employé de commerce, un garçon de magasin est un employé fidèle s'il soutient bien l'intérêt de son patron ; et souvent cet intérêt consiste à tromper, à voler le client. Pour *saboter*, cet employé n'aurait qu'à donner la mesure exacte au lieu de se tromper de mesure aux dépens du client et à l'avantage du patron, comme il fait d'habitude. Une demoiselle de magasin n'aurait qu'à vendre un mètre exact d'étoffe ou de ruban, au lieu d'en donner, comme à l'ordinaire, 90 ou 95 centimètres pour un mètre.

Ainsi, pour certains ouvriers, il leur suffirait d'être

honnêtes avec le consommateur, scrupuleux avec le client, pour *saboter* l'intérêt patronal.

Ils *sabotent*, et ils ont raison, ceux qui, ayant fabriqué un mauvais produit dangereux à la consommation, en préviennent les consommateurs.

Ils *sabotent*, et ils ont raison, les travailleurs qui, voyant l'indifférence du patron enrichi par leur travail, n'ont pas plus d'égards pour son matériel que cet exploiteur n'en manifeste pour leur santé.

Ils *sabotent*, et ils ont raison, ceux qui versent aux consommateurs la véritable boisson demandée au lieu de la boisson frelatée sur laquelle il y a gain de cent pour cent.

Ils *sabotent* aussi, et ils ont raison, ceux qui, comme nos camarades boulangers, défendent leur pain et leur salaire, en sachant rendre inutilisables, en temps de grève, le four ou le pétrin où le patron escomptait les remplacer par des jaunes ou par des soldats.

Ils *sabotent* enfin, et ils ont raison, ceux qui, pour un motif louable de solidarité ouvrière, coupent les fils télégraphiques et téléphoniques, éteignent les lumières, suppriment toutes communications, entravent tous transports et font, par ces moyens, capituler exploiters et gouvernants. Ce genre de *sabotage* est aussi de l'*action directe* superbement efficace.

Le « sabotage » intelligent de l'ouvrier s'attaque en général à l'intérêt direct de l'exploiteur. Il est de bonne guerre ; il est défensif ; il est une revanche.

Le « sabotage » patronal s'attaque seulement à l'intérêt du public, sans distinction. Il est toujours nuisible et bien souvent criminel puisqu'il attente à la santé, à la sécurité, à la vie du public.

La confusion n'est pas possible.

Le sabotage est donc de l'action directe, puisqu'il s'attaque au patron sans l'intermédiaire de personne. Le « sabotage » est l'action directe qui peut s'exercer dans les moments de paix relative entre le Patronat et le Salariat, comme en temps de grève ou de conflit.

L'action directe comporte le boycottage.

Parmi les formes diverses sous lesquelles se manifeste l'Action Directe, le *boycottage* est de celles qui se mettent le plus souvent en pratique parmi les ouvriers, syndiqués ou non.

Le terme *boycottage* vient de la mise à l'index par les ouvriers d'un certain propriétaire irlandais du nom de Boycott, qui dut abandonner son bien devant le refus des ouvriers de le mettre en valeur.

Parmi les moyens de lutte mis en pratique par les Syndicats ouvriers, s'il en est un que tous acceptent, c'est le *boycottage* ou *mise à l'index* d'un produit, d'une maison, d'un patron, d'un contre-maître ou même de certains ouvriers.

Le système du *boycottage* est varié suivant les circonstances et suivant les corporations. Son application a quelquefois besoin de faire appel au public. Ce moyen n'est pas le moins efficace (1).

Par exemple, un grand magasin refuse à ses employés le repos hebdomadaire ou les maltraite et les paie mal. Alors le Syndicat des employés de la localité, ou mieux encore l'Union locale, prévient le public par affiches ou par circulaires qu'il y a danger à se faire servir à tel moment où les employés *devraient être* de congé. Le patron du magasin voit aussitôt sa vente diminuer et ses employés se tourner les pouces dans le magasin vide de clients. Il comprend et, dans son intérêt, accorde ce qui lui est demandé. Exemple : Le Bazar de l'Hôtel-de-Ville en fin d'année 1909.

D'autres fois, par solidarité, les ouvriers des autres corporations s'entendent pour ne plus acheter dans telle maison de commerce, pour n'être plus les clients de tel fournisseur parce que celui-ci se montre l'adversaire de la classe ouvrière.

Il est d'autres moyens de boycottage qui dépen-

(1) — Un des moyens de « boycottage » est le refus du *Label*. En refusant le *Label* à ceux qui se font reconnaître par cette marque syndicale on indique assez le « boycottage » de ceux-là à tous les ouvriers syndiqués.

dent surtout de l'initiative des ouvriers et qui varient suivant les milieux et les événements. C'est à chacun d'eux de faire pour le mieux, sans inutiles scrupules d'honnêteté déplacée.

L'action directe comporte l'agitation dans la rue, comme pression extérieure sur le Gouvernement, soutien du patronat.

La classe ouvrière fait de l'action directe, lorsque par son organisation syndicale, elle est assez forte pour imposer au patronat les améliorations qui correspondent aux décisions prises dans les Congrès corporatifs. Elle en fait aussi lorsque, par des manifestations bruyantes, elle oblige le Parlement à voter ou à amender une loi plus ou moins utile à la classe ouvrière, et à en abroger une qui lui est néfaste.

C'est ainsi que par l'agitation sans cesse renouvelée des corporations intéressées et des ouvriers qui se solidarisent avec elles, on fit voter la suppression des bureaux de placement. C'est au moment du massacre qui eut lieu l'après-midi du 29 Octobre 1903, à la Bourse du Travail de Paris, que fut déposée et votée presque sans discussion cette loi de suppression des bureaux de placement qui dormait dans les cartons depuis longtemps.

Mais il est nécessaire de ne pas oublier que l'action directe faite en vue de l'application ou de l'abrogation d'une loi ouvrière, aura été complètement inutile si une action directe incessante ne s'exerce pour que subsistent les avantages conquis.

La grève est aussi de l'action directe.

C'est bien aussi une forme de l'action directe que la grève partielle. Car elle n'est pas seulement la « guerre des bras croisés ». Ce serait naïveté de le croire.

La grève, c'est la phase aiguë de la lutte ouvrière ; c'est un épisode de la guerre sociale.

Les motifs de grèves partielles sont presque tou-

jours des revendications corporatives : augmentation de salaire ; diminution d'heures de travail ; suppression d'amendes ; respect des droits syndicaux, etc. Elles ont parfois pour cause une révolte de la dignité ouvrière contre un abus patronal ou directorial ; contre la conduite d'un contremaître ou le contact obligatoire de jaunes. Enfin, elles peuvent être provoquées par un mouvement de simple solidarité avec un camarade victime d'un abus d'autorité, ou de ses convictions, ou de son militantisme.

Quelle que soit la cause d'une grève partielle, elle est toujours légitime parce que les ouvriers en grève ne le sont pas pour le plaisir de se priver du nécessaire.

La grève n'est donc pas un sport agréable, comme le prétendent quelques journalistes à la solde des bourgeois. Et les militants courageux qui sont appelés à soutenir les grévistes ne sont pas des *meneurs* qui ne risquent rien et n'ont que profits à préconiser la violence. Ordinairement, ils sont là pour faire des conférences aux grévistes et donner des conseils pratiques pour la réussite de la lutte entreprise. Ils organisent, ils éduquent. Si parfois, dans des moments d'avachissement, de découragement, de lassitude d'une majeure partie des grévistes, et par crainte qu'aient été stériles les efforts accomplis, les privations subies, les militants ouvriers sont obligés de fouetter un peu, de leur parole entraînant et persuasive, l'énergie de ceux qui les écoutent, ils ne préconisent aucune violence directe, sans se mettre aussitôt à l'œuvre eux-mêmes. Des paroles, ils passent aux actes, les premiers donnant l'exemple. S'ils sont parfois les *conseilleurs*, ils sont souvent les *payeurs*.

La grève, qui ne fut prévue par aucun code, est passée dans les mœurs bien avant que le législateur ait songé à la réglementer. Elle est une phase aiguë de l'exaspération ouvrière ; elle est la forme actuelle de résistance à l'oppression de la classe dominante.

Cette révolte collective était mise en pratique bien avant que ne fonctionnent les Syndicats.

Mais, depuis le développement de ceux-ci, au lieu d'être spontanée, la grève est réfléchie, préparée, déclarée au bon moment, c'est-à-dire au moment le plus avantageux pour les ouvriers et le plus désastreux pour les patrons. De ce fait, aujourd'hui, la grève a beaucoup plus de chances prévues de réussite qu'autrefois. On peut escompter ce qu'elle durera, ce qu'en souffriront les patrons et pour quels motifs ils capituleront.

Il est vrai qu'autrefois, les ouvriers comptant moins, agissaient davantage et les grèves étaient moins longues parce que plus énergiques.

Encore de nos jours, plus les grévistes sont énergiques, plus brève est la lutte, plus hâtifs sont les résultats.

De plus, l'organisation syndicale, en outre qu'elle facilite les versements de fonds de la solidarité ouvrière, a encore innové la superbe organisation des soupes communistes. Puis est venue l'initiative si belle de l'exode des enfants des grévistes chez les travailleurs de différentes localités. Ce sont là des faits touchants et qui prouvent vraiment que le sentiment, le dévouement ne sont pas chez les ouvriers du cabotinage comme chez les bourgeois. Les actes de solidarité ouvrière, comparés aux actes de charité bourgeoise, sont rassurants. Non, l'ouvrier n'est pas une brute, puisqu'il sait si bien souffrir sans perdre de vue son idéal d'affranchissement.

Voilà les pensées que nous donnent ces longues grèves avec leurs péripéties.

Mais cela ne nous empêche pas de voir et de comprendre qu'il y a mieux à faire que du sentiment pour transformer cette dernière forme d'esclavage qu'est le salariat.

Nous sommes partisans de l'action énergique, mais nous aimons à ce qu'elle soit prudente et réfléchie, en un mot, consciente.

Malgré tout, la grève partielle est un entraînement, une gymnastique salutaire qui aguerrit le prolétariat en vue d'une lutte suprême qui sera la grève générale révolutionnaire. Les grèves partielles, de mieux en mieux organisées, de plus en plus énergiques, de plus en plus généralisées, nous font espérer le mouvement formidable qui mettra debout le prolétariat conscient en face de l'exploitation.

—)o(—

Un système de grève peu banal, c'est celui qui consiste, pour les grévistes, à ne pas sortir de l'usine et à refuser l'accomplissement de tout travail, comme le firent les ouvriers du gaz de Bordeaux. Outre le spectacle aimable d'ouvriers à l'étau ou à l'établi, les bras croisés et le sourire aux lèvres, ce moyen offre l'avantage d'empêcher le patron de faire entrer clandestinement ceux qui sont prêts à trahir leurs camarades. On peut alors à l'atelier, distinguer de suite les faibles d'esprit, susceptibles de devenir des jaunes. S'ils ne cessent le travail, on les voit, on leur parle; et s'ils sont trop têtus ou trop vils pour comprendre quel tort ils font à la classe ouvrière en ne se solidarisant pas dans la lutte, on leur apprend qu'il y aura des moyens plus touchants de les attendrir.

On a vu les effets et la panique causée par chacune des différentes grèves partielles assez généralisées pour affoler sérieusement la bourgeoisie. Qu'on se souvienne de la grève des Inscrits maritimes; de la grève des mineurs; de la grève des électriciens, etc,

Cela nous donne assez bonne idée de la possibilité de la grève générale et nous permet d'en parler un peu comme d'une chose susceptible de s'accomplir un jour ou l'autre.

Si une grève partielle n'a de chance de réussir que par la solidarité effective et la participation réelle de la majorité des membres de la corporation, une grève

générale ne réussira que par la participation au mouvement de grève générale des corporations les plus utiles, les plus indispensables comme celles des transports, des mines, de l'éclairage, de l'alimentation, etc.

A ce point de vue, les Unions locales ou départementales montrent combien est grande leur utilité.

Disons-le de suite, pour ne point faire de dupes sentimentales : la grève générale ne peut pas être pacifique, car, fût-elle possible, cette grève pacifique se verrait de suite en face du gouvernement qui, pour sauver l'ordre social bourgeois menacé, établirait la terreur, organiserait la répression.

D'ailleurs la nécessité d'assurer sa vie, de combattre la répression terrible qui s'organiserait rapidement et sûrement, vient s'ajouter à la logique urgence de la violence.

La grève générale sera donc violente, c'est pourquoi elle transformera, c'est pourquoi elle sera la Révolution sociale.

Il nous est impossible de dire ce que nous pensons de la grève générale et comment nous imaginons son accomplissement. Ce serait long et subversif. Nous n'avons pas la place nécessaire et nous ne désirons pas être encore enfermé pour le plaisir de répéter plus mal ce que d'autres ont très bien dit et très bien écrit.

—)o(—

Cependant, qu'il nous soit permis de faire observer que nous croyons beaucoup à l'efficacité sans pareille de la propagande antimilitariste en cette circonstance (1).

Le principal obstacle à la Révolution, c'est l'armée.

Aussi, les Syndicats ouvriers n'ont pas négligé la propagande antimilitariste et la Fédération des

(1) — Lire le discours de Briand sur la Grève générale.

Bourses du Travail, avant de devenir section de la C. G. T., avait, dans ses Congrès, préconisé cette salubre forme de propagande. Elle édita, par exemple, une brochure intitulée : *Le Nouveau Manuel du Soldat* (1) qui eut un succès retentissant et se lit encore beaucoup parmi les jeunes gens de la classe ouvrière.

Chaque année, *La Voix du Peuple*, organe de la C. G. T., publie des numéros spéciaux illustrés à chaque occasion : *Conseil de revision, Départ de la classe, 1^{er} Mai*.

Les militants syndicalistes devant les tribunaux ont proclamé leurs convictions antimilitaristes et antipatriotiques et ont souvent payé de leur liberté ce crime d'opinion.

Cela ne les a heureusement pas corrigés. Et l'idée marche. Les crimes gouvernementaux de ces dernières années où l'armée se distingua en fusillant les ouvriers à Fourmies, Chalon, La Martinique, Limoges, Nantes, Narbonne, Raon-l'Étape, Draveil, Villeneuve-Saint-Georges, etc., ont ouvert les yeux aux plus aveugles. Quand le gouvernement n'emploie pas l'armée à remplacer les grévistes, il fait des soldats des massacreurs d'ouvriers.

D'autre part, l'internationalisme des patrons, l'exploitation honteuse de l'ouvrier étranger, l'accord des gouvernements pour réprimer toutes les révoltes ouvrières ont bien suffisamment fait comprendre aux ouvriers qu'ils sont bons à s'entretuer pour le plus grand profit des capitalistes, des gouvernants, des exploités :

L'ouvrier sait aujourd'hui qu'il n'a rien à défendre si ce n'est le maintien de son asservissement, de sa misère, de son martyre.

(1) — Le *Nouveau Manuel du soldat*, en trois ans, fut répandu partout ; il a atteint le tirage formidable de deux cent mille exemplaires. Un procès dont l'instruction traîna pendant un an, se termina par un acquittement du signataire devant la Cour d'Assises de la Seine. Il faillit diviser entre eux les socialistes à leur Congrès de Bordeaux. Il eut les honneurs d'une interpellation à la Chambre. Il se vend actuellement encore à la librairie de la C. G. T. Nous souhaitons même succès à toutes nos brochures de propagande.

Il y a longtemps qu'il a fait sienne les deux formules théoriques de Karl Marx ; *L'ouvrier n'a pas de patrie... Travailleurs de tous pays, unissez-vous*. Le Syndicat l'a fait assez conscient pour mettre en pratique ces deux raisonnables et logiques formules.

Il y a déjà plusieurs années que Syndicats et Fédérations ont eu l'initiative d'établir des relations pratiques entre les ouvriers devenus soldats et leurs camarades, les travailleurs restés à l'atelier, à la mine, aux quais, aux champs et sur la mer.

Les plus réformistes des organisations ouvrières, comme les révolutionnaires, instituèrent des *Caisses du Sou du Soldat*.

Les Bourses du Travail, sur l'initiative de la *Section des Bourses*, engagèrent les soldats à venir consulter leurs bibliothèques, fréquenter leurs cours professionnels et assister aux réunions de propagande syndicale, aux conférences philosophiques et sociales, aux séances récréatives et d'éducation artistique et sociale.

En un mot, tout est fait pour que les soldats n'oublient pas leurs frères et qu'ils trouvent partout un réconfort matériel et moral à la vie de caserne.

Loin de diminuer, cette action pratique de propagande doit s'intensifier. Nous ne croyons pas que les camarades soldats, en période de grève partielle ou de grève générale seraient hésitants dans l'accomplissement de *leur devoir d'hommes conscients*.

Le Congrès corporatif d'Amiens adopta l'ordre du jour suivant qui est on ne peut plus significatif :

« Le 15^e Congrès national corporatif des Syndicats Français (C. G. T.) tenu à Amiens, en octobre 1906, affirme que la propagande antimilitariste et antipatriotique doit devenir toujours plus intense et toujours plus audacieuse.

« Dans chaque grève, l'armée est pour le patronat ; dans chaque conflit européen, dans chaque guerre entre nations ou coloniale, la classe ouvrière est dupe

et sacrifiée au profit de la classe patronale, parasitaire et bourgeoise.

« C'est pourquoi le 15^e Congrès approuve et préconise toute action de propagande antimilitariste et antipatriotique, qui peut compromettre seulement la situation des arrivés et des arrivistes de toutes classes et de toutes écoles politiques. »

Un tel ordre du jour nous dispense de nous étendre davantage sur ce sujet (1).

Lés ouvriers savent ou commencent à s'apercevoir que, sous le mensonge patriotique, leur vie est toujours sacrifiée au profit du capital. S'ils veulent cesser d'être chair à patron, ils veulent également ne plus être chair à canon.

S'ils ont à sacrifier leur vie, ils ne veulent plus que ce soit au profit des financiers, des gouvernants, des galonnés, des bourgeois. Le syndicalisme fera des hommes capables de mourir pour une idée d'affranchissement humain et non pour la Patrie. *L'ouvrier n'a pas de patrie!*

(1) — Ajoutons encore que le Congrès national de Marseille porte à son ordre du jour, comme première question : « *L'Antimilitarisme, attitude des ouvriers en cas de guerre* ».

Cette question fut portée au premier plan des discussions du Congrès de Marseille par la majorité des organisations syndicales de France, par voie de referendum (Note de la 2^e édition).

Au Congrès de Marseille (1908) un ordre du jour aussi catégorique que celui d'Amiens, fut également adopté (Note de la 4^e édition).

CONCLUSION

Le groupement des individus, s'il n'était un besoin qui se ressent, se raisonnerait ainsi : Chaque individu tend à satisfaire tous ses besoins. Nos besoins primordiaux sont naturellement ceux qui, satisfaits, conservent, entretiennent et rendent la vie possible, sinon agréable. C'est le travail, sous toutes ses formes, qui produit le nécessaire pour les uns et le superflu pour les autres, alors que tous les hommes ont naturellement un droit égal de consommation.

Pourquoi cette inégalité?... On le sait. — Comment la faire cesser? Par l'entente des producteurs qui ne consomment presque pas, contre les parasites qui consomment jusqu'à l'excès et accaparent abusivement,

Ceux qui volent et accaparent les produits du travail des autres, s'associent pour cela. Ils ont depuis longtemps uni la force à la ruse pour s'imposer aux faibles et aux ignorants, aux timides et aux soumis. Mais, dès que ceux-ci ont su s'entendre et se grouper pour la résistance, ç'a été l'état de guerre économique et sociale telle que nous le vivons.

Asservis et exploités, les travailleurs se sont groupés pour se défendre d'abord, pour s'affranchir ensuite. Le groupement le plus conforme aux aspirations ouvrières, c'est le Syndicat. Il est celui qui donne le mieux aux prolétaires la conscience de leur droit à la vie, et la conscience de leur force pour l'acquérir.

Nous avons vu comment le groupement syndical en est arrivé à la forme actuelle. Nous savons que les syndiqués en France, réunis par la C. G. T., ont tous pour but : la suppression du Patronat et du Saliariat. Mais, nous savons aussi qu'ils marchent

vers ce but par des voies différentes, avec des vitesses inégales.

Les uns — les Syndicats légalistes — sont restés selon l'esprit de la loi de 1884; les autres — les Syndicats révolutionnaires — ont heureusement dépassé cet esprit et ont agi comme s'ils ignoraient cette loi. Ces derniers seront-ils arrêtés dans leur développement? La loi s'opposera-t-elle à leur transformation selon les circonstances sociales? Fera-t-elle obstacle sur la route de leur destinée? C'est à prévoir et non à craindre. Selon l'élan donné par la masse ouvrière aux idées syndicales, la loi se fera peut-être souple, si elle n'a rien de mieux à faire pour s'opposer à l'évolution syndicale que d'évoluer elle-même.

—)o(—

Le syndicalisme voit plus loin, vise plus haut qu'aux simples améliorations corporatives.

Sans négliger l'obtention de résultats immédiats, il est bien plus préoccupé de l'éducation sociale des syndiqués et de leur entraînement par l'action. La diminution des heures de travail paraît au Prolétariat plus utile que l'insignifiante hausse des salaires, à laquelle correspondra toujours la majoration des choses indispensables à la vie; — il se moque du bluff qu'est l'impôt sur le revenu — dont rentiers, capitalistes, propriétaires et patrons, sauront bien se rattraper sur lui d'une façon ou d'une autre en y gagnant encore; — il se défie de la crapuleuse chinoiserie des caisses de secours ou de retraites, qu'alimenteront les retenues ouvrières dont bien peu bénéficieront après avoir versé toute leur vie; — il sait ce que vaudra l'arbitrage obligatoire dans les grèves qui refroidira tout l'enthousiasme des grévistes, leur retirera toute énergie et permettra l'arrestation des militants syndicalistes capables de communiquer l'esprit de révolte aux ouvriers craintifs et résignés. — Il sait se faire une idée de ce que

seront les lois ouvrières à faire en sa faveur (!) parce que sont celles en cours d'application (1). Toutes les lois sont faites en faveur de quelques privilégiés ; lorsqu'elles semblent être pour l'ouvrier, le Patron sait les violer impunément ou passer outre.

—)o(—

Par le syndicalisme moderne, les travailleurs comprennent que leur indépendance et leur dignité consistent à se défier, à dédaigner, à mépriser toutes les avances, toutes les libéralités, qui ont une source étrangère à celle de l'effort des syndiqués ou de la solidarité ouvrière.

Par le syndicalisme révolutionnaire, les prolétaires organisés sur le terrain économique ne comptent plus que sur leurs propres forces d'éducation, d'organisation et d'action pour obtenir des patrons et dirigeants les satisfactions immédiates qu'ils réclament. Ils n'ont plus aucune foi dans les réformes parlementaires. Ils prennent trop conscience que leur salut est en eux pour se laisser séduire par les phrases démagogiques des professionnels de la politique ou par les intellectuels même démocrates.

Les plus belles théories sur la lutte des classes pâlisent auprès de l'essentielle action de classe qu'est la lutte syndicale et révolutionnaire des ouvriers contre l'exploitation.

(1) — Un coup d'œil rapide sur les principales lois ouvrières : *La loi de 1884 sur les Syndicats* n'est pas autre chose que la permission donnée aux ouvriers de se syndiquer lorsqu'ils le sont. Cette loi pensait canaliser l'action ouvrière ; elle n'y a pas réussi. — *La loi de 1898 sur les Accidents du Travail* qui s'élabora en 48 années est si bien faite, si utile à l'ouvrier, si compréhensible, qu'il faut l'expérience et le dévouement des militants syndicalistes pour que les victimes d'accidents du travail ne soient pas aussi celles des agents véreux et des médecins d'assurances. — *La loi sur la Prud'homme* n'empêche pas le patron condamné à payer ce qu'il doit à son ouvrier de recourir, par demande reconventionnelle, au Tribunal Civil qui lui donne toujours raison. Si le juge de paix intervient, c'est rarement en faveur de l'ouvrier ou de ses ayants droit. — *La loi d'interdiction du travail de nuit aux femmes et aux enfants* est appliquée partout..., sauf chez les patrons qui demandent et obtiennent des dérogations à la loi, selon leurs besoins, ou qui la violent aisément grâce à la corruption facile des inspecteurs du travail. — Les résultats sont identiques pour *la loi de dix heures* et pour *toutes les autres*. — Enfin la loi sur les *retraites ouvrières* est une *escroquerie*.

Si par leur éducation syndicale, les travailleurs ont pu, selon la belle expression de Fernand Pelloutier, « acquérir la science de leur malheur », ils ne compteront réellement que sur eux-mêmes pour y mettre fin.

Tout ce qui ne peut ni justifier ni maintenir l'Etat; tout ce qui ne peut ni renforcer l'Autorité, ni perpétuer l'iniquité sociale peut tendre à la suppression du Patronat et du Salarial.

Nous avons essayé de démontrer que le syndicalisme devait et pouvait être cela.

C'est aux sincères et aux désintéressés de la classe ouvrière qu'il appartient de se mettre plus que jamais à l'œuvre pour le prouver.

L'avenir est aux plus forts... donc il doit être à eux.

L'organisation ouvrière en France n'est pas complète, n'est pas parfaite, c'est entendu. La C. G. T. n'unit pas encore entre elles toutes les corporations. Tous les travailleurs de partout n'ont point encore compris combien serait redoutable aux exploités, aux parasites et aux gouvernants leur formidable union. Cependant, ouvriers des villes, ouvriers des champs, ouvriers de la mer, ouvriers de la mine et fonctionnaires de l'Etat se donnent aujourd'hui la main et marchent vers leur émancipation.

Jamais la situation ne s'était montrée aussi merveilleusement favorable à la possibilité et au succès d'une Révolution. Que l'armée, où sont nos fils, nos frères et nos amis, soit avec nous, que les soldats aient une conscience et nous n'aurons plus qu'à oser pour atteindre le but qui est : la main-mise sur tous les moyens de production par la classe ouvrière organisée et associée dans la Confédération Générale du Travail.

GEORGES YVETOT